

Le compostage domestique

Qu'est-ce que le compostage domestique? Une solution simple et naturelle qui consiste à retourner vos matières organiques à la terre.

Apprenez comment composter à la maison dans cette page.

Pourquoi utiliser du compost dans mon jardin?

Ajouter du compost dans votre jardin améliore la texture du sol, ce qui favorise le drainage de l'eau de pluie, l'aération du sol et la croissance des racines. En plus, le compost offre un apport prolongé d'éléments nutritifs pour les plantes et peut servir de barrière aux indésirables, comme de petits insectes nuisibles ou certaines maladies.

Comment faire du compostage domestique?

Pour faire du compostage à la maison, il suffit de réserver un petit espace dans votre cour pour y déposer un composteur (vous pouvez l'acheter ou encore le fabriquer vous-même). Il est même possible de composter vos matières organiques dans un coin de votre jardin, sans contenant.

Dans les 2 cas, le principe est simple : déposez vos matières organiques, ajoutez-y le double en volume de feuilles mortes ou autres matières riches en carbone comme de la sciure de bois, brassez à l'occasion et laissez reposer. La matière se transforme en compost grâce au travail des microorganismes et des invertébrés du sol. Assurez-vous qu'ils ont assez d'air et d'eau (mais pas trop) pour faire leur travail! Après environ 1 an, vous obtiendrez du compost, un produit brun foncé qui a l'odeur et l'apparence d'un terreau, pour enrichir votre jardin.

Que puis-je mettre dans mon composteur domestique?

Pour obtenir un compost de qualité, il faut avoir un équilibre entre les matières carbonées (matières brunes) et les matières azotées (matières vertes). Bonne nouvelle; on trouve tous les ingrédients dans la cuisine et le jardin!

Sans être exhaustive, voici une liste des matières à déposer dans votre composteur domestique :

Matières brunes

- Feuilles mortes
- Marc de café (avec le papier filtre)
- Pâtes alimentaires (sans sauce)
- Pain
- Riz
- Écales de noix et noyaux
- Papier journal déchiqueté (mais il est préférable de le recycler)
- Plantes mortes et fleurs séchées

Matières vertes

- Pelures, épluchures et restes de fruits et de légumes (cuits ou crus)
- Rognures de gazon (lorsque l'herbicyclage n'est pas possible)
- Résidus de jardins (retailles, mauvaises herbes non montées en graine, etc.)

L'équilibre entre les quantités de matières vertes et brunes permet d'obtenir un bon compost. Comment atteindre cet équilibre? Commencez par mettre beaucoup plus de matières brunes que de matières vertes (environ 2 à 3 fois plus, en volume).

Ensuite, réduisez graduellement la proportion de matières brunes. S'il se met à y avoir des odeurs, c'est le temps de rajouter des matières brunes et d'aérer en brassant. Vous aurez alors trouvé le point d'équilibre.

Attention! Certaines matières sont incompatibles avec le compostage domestique, dont :

- Les résidus d'origine animale comme les produits laitiers et la viande
- Les matières grasses (huiles végétales, mayonnaises, sauces à salade)
- Les plantes ou feuillages malades
- Les mauvaises herbes montées en graine
- Les excréments d'animaux (puisque'ils peuvent contenir des pathogènes)
- Les matériaux contaminés avec des pesticides ou produits dangereux (ex. : bois traité)
- Les cendres et briquettes de BBQ

Les résidus de source animale contribuent à la formation de pathogènes néfastes pour la santé humaine tels que la salmonelle et l'E. Coli. Contrairement au compostage industriel des matières organiques collectées par la plupart des municipalités, le compostage domestique ne permet pas d'atteindre des températures suffisantes pour détruire ces pathogènes. C'est pourquoi vous ne devez pas les déposer dans votre compost domestique.

Toutefois, il n'y a pas de problème à les mettre dans votre bac brun.

Et ma municipalité?

Votre municipalité est votre partenaire. Elle saura répondre à vos questions et même vous épauler dans votre démarche. Plusieurs d'entre elles offrent des programmes d'aide, comme de l'aide financière pour l'achat d'un composteur. Renseignez-vous.

SOURCE :

Recyc-Québec

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/matieres-organiques/compostage-domestique>